NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI EUROPE EQUITY

RAPPORT ANNUEL au 28 juin 2024

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00

www.im.natixis.com

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	**3**
a) Politique d'investissement	**3**
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	**8**
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	**11**
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	**12**
2. Engagements de gouvernance et compliance	**13**
3. Frais et Fiscalité	**32**
4. Certification du Commissaire aux comptes	**33**
5. Comptes de l'exercice	**38**
6. Annexe(s)	**64**

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Rapport Annuel 2024 - Fonds Ostrum SRI Europe

1. Introduction

La période du 30/06/2023 au 30/06/2024 a été marquée par une surperformance du fonds Ostrum SRI Europe, qui a surpassé son indice de référence, le STOXX 600, grâce à une gestion active et une sélection rigoureuse d'investissements alignés sur les critères SRI (Socialement Responsable et Investissement).

2. Performance Globale

Le fonds Ostrum SRI Europe a enregistré les performances suivantes pour ses différentes classes d'actions :

- FR0000977530 : Performance nette de 14,267%, surpassant le MSCI Europe de 0,547 points de pourcentage.
- FR0010767129 : Performance nette de 14,756%, dépassant l'indice de 1,036 points de pourcentage.

Ces résultats démontrent la capacité du fonds à offrir une valeur ajoutée à ses investisseurs par rapport à son benchmark, en dépit d'un environnement de marché parfois incertain.

3. Attribution de la Performance Sectorielle

L'analyse sectorielle montre que certains secteurs ont joué un rôle clé dans la surperformance du fonds, tandis que d'autres ont été plus challengés.

- Secteurs Positifs :
  - Industrie : Avec une contribution totale de +0,82%, l'industrie a été le principal moteur de la performance, grâce à une sélection judicieuse des titres (+0,75%).
  - Financiers : Ce secteur a contribué à hauteur de +0,21%, avec un effet d'allocation favorable (+0,16%).
  - Matériaux : Bien que le poids moyen de ce secteur ait diminué (-0,91%), il a néanmoins apporté un effet total positif de +0,22%.
- Secteurs Négatifs :
  - Énergie : La plus forte contribution négative avec -0,27%, due principalement à un effet d'allocation défavorable (-0,26%).
  - Services de Communication : Ce secteur a pénalisé la performance avec -0,25%, en grande partie à cause d'une interaction de sélection défavorable (-0,15%).
- Secteurs Stables ou Neutres :
  - Immobilier a eu des effets totaux neutres, n'ayant que peu d'impact sur la performance globale.

1. Rapport de Gestion

4. Analyse et Observations

Le succès du fonds cette année peut être attribué à plusieurs facteurs :

- Sélection de Titres : L'accent mis sur des entreprises solides dans les secteurs industriels et financiers a porté ses fruits, permettant de générer une surperformance par rapport à l'indice de référence.
- Les décisions d'allocation sectorielle ont été globalement judicieuses, notamment en réduisant l'exposition à des secteurs plus volatils comme l'énergie, tout en augmentant le poids dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée.

5. Environnement macroéconomique et financier sur la période

3e trimestre 2023 :

JUILLET - Malgré un début de mois sous tension, sur fond de nouvelles inquiétudes concernant la trajectoire des taux d'intérêt et des chiffres d'activité économique en Chine toujours décevants, les marchés globaux se sont rapidement repris à partir de la deuxième semaine du mois pour finir sur des nouveaux plus hauts depuis le début de l'année et à seulement quelques points des plus hauts historiques atteints en décembre 2021. Contrairement à ce qui avait été observé sur la première partie de l'année, cette nouvelle hausse des marchés s'est faite de manière plus généralisée avec une surperformance des actions small-cap, des pays émergents de l'Energie et des Matériaux qui rattrapent une partie de leur sous-performance YTD. En parallèle, le début d'une nouvelle saison de résultats laisse entrevoir des différences assez marquées des deux côtés de l'Atlantique. Alors qu'en Europe le pourcentage de surprises positives retombe sur des plus bas depuis trois ans, aux Etats-Unis, malgré des chiffres d'affaires décevants, la progression des bénéfices reste résiliente grâce à la poursuite de la progression des marges.

AOUT - L'ensemble des marchés ont marqué une pause en août dans un contexte caractérisé par la baisse classique des volumes à la fin de l'été et par le retour de l'inflation ravivant les craintes d'un second tour de resserrement monétaire par les principales banques centrales. En particulier, les cours du brut sont restés fermes autour de leur plus haut depuis le début de l'année reflétant la résilience de l'économie américaine, les récentes mesures annoncées par la Chine et la poursuite de la baisse de la production décidée par l'Opec+. L'inflation sous-jacente est restée également élevée, soutenue par les prix des services, malgré la baisse des prix des entrants. Dans cet environnement les taux souverains ont repris leur chemin ascendant avec le taux 10 américain dépassant les plus hauts d'octobre 2022 à 4.34%. Sur les actions l'évolution sectorielle a été moins contrastée avec seulement le secteur Energie qui se démarque et qui continue de rattraper sa sous-performance depuis le début de l'année.

SEPTEMBRE - Malgré avoir gardé ses taux inchangés en septembre, le discours de la Fed a été plus hawkish que prévu et a repoussé dans le temps les anticipations de baisses des taux pour 2024. Dans ce contexte le taux 10 ans américains est passé de 4.1 à 4.6 sur le mois, forçant une réévaluation plus faible des actifs risqués, avec notamment le S&P qui perd près de 5% sur le mois. Cependant, la baisse s'est déroulée de manière très ordonnée, san aucun signe de panique et sans mouvement intrajournalier majeur, d'où une hausse très faible de la volatilité, le VIX passant de 13.5 à 17.5.

En parallèle, malgré la poursuite de la baisse de l'inflation, le focus est revenu sur la hausse des prix du pétrole et du gaz européen. Le secteur Energie a affiché sa plus forte surperformance sur l'année alors que le segment cyclique/croissance, seul à surperformer depuis le début de l'année, a sous-performé.

1. Rapport de Gestion

4e trimestre 2023 :

OCTOBRE - Les marchés actions et obligataire ont à nouveau baissé simultanément en octobre impactés par la très forte remontée des taux américains. Le 10 ans a dépassé le niveau des 5% pour la première fois depuis 2007 alors que le marché continue de faire face à la fois à des perspectives de resserrement monétaire plus longues que prévu et à un volume d'émissions qui augmente en ligne avec les projets d'expansion fiscaux.

Malgré la baisse généralisée et la hausse de l'aversion du risque, on a observé une certaine homogénéité dans la baisse. La croissance a surperformé légèrement la value et les small caps ont poursuivi leur sous-performance. Au sein des valeurs défensives, seulement la Consommation de Base et les Utilities ont surperformé.

NOVEMBRE - Les marchés actions ont rebondit très fortement en novembre, soutenus par la plus forte performance mensuelle des marchés développés depuis novembre 2020 et la plus forte baisse du taux 10 ans américain depuis novembre 2008. En parallèle, les prix du pétrole ont poursuivi leur tendance baissière (-20% depuis les plus hauts de septembre) et le dollar affiche aussi sa plus forte correction depuis un an. Dans son ensemble, ces mouvements se traduisent par une forte détente des conditions financières, notamment aux Etats-Unis, au regard de l'indice de Goldman Sachs qui affiche sa plus forte baisse sur un mois depuis le début de la série en 1994.

Après trois mois de baisses consécutives, la rapidité de cette nouvelle rotation s'inscrit dans un contexte marqué par l'accélération de la désinflation. Le repli se constate tant aux Etats-Unis que dans tous les pays de la Zone Euro et renoue avec une probabilité plus élevée d'un « soft landing ». Les investisseurs ont acté le pivot de la FED et de la BCE et anticipent désormais entre quatre et cinq baisses des taux pour l'année prochaine.

DECEMBRE - Le mois de décembre s'est inscrit dans la droite ligne du rebond initié en novembre. Le changement de rhétorique de la Fed a continué de soutenir l'ensemble des classes d'actifs et s'est traduit par un assouplissement des conditions financières record sur deux mois. Les actions ont grimpé à mesure que la baisse des taux longs et des spreads de crédit s'est intensifié et les actions américaines ont renforcé leur surperformance sur l'année grâce à leur biais croissance.

D'un point de vue sectoriel, l'année se termine sur une nouvelle surperformance des valeurs cycliques soutenues à la fois par la baisse des taux ainsi que par des perspectives de croissance toujours très solides aux Etats-Unis. En particulier, le marché de l'emploi reste très tendu et le soutien des dépenses publiques et de la consommation privée devraient permettre une croissance proche de 2% entre octobre et décembre.

1er trimestre 2024 :

JANVIER - Les marchés progressent en janvier en ordre dispersé, avec d'une part le retour des tensions sur les taux souverains à la suite des discours des banquiers centraux visant à calmer les anticipations des baisses dès le premier trimestre, et d'autre part, les marchés actions qui poursuivent leur forte progression entamée en fin d'année dernière. Au sein de ces derniers ce sont une nouvelle fois les segments croissance et notamment les valeurs technologiques qui surperforment, soutenues par une croissance outre-Atlantique plus forte que prévu et par des résultats meilleurs qu'attendus aux Etats-Unis, y compris au niveau des marges. En revanche, il faudra noter la très nette sous-performance des actions chinoises (-9.1% pour l'indice Hang Seng) dans un contexte toujours marqué par la poursuite de la dégradation des chiffres de la consommation et du secteur immobilier.

1. Rapport de Gestion

FEVRIER - Encore un autre bon mois pour les marchés d'actifs risqués, notamment pour les indices boursiers qui ont atteint des plus hauts historiques, à l'image de l'indice S&P 500 dépassant les 5000 points et l'indice Nikkei atteignant un plus haut depuis 1989. Les indicateurs conjoncturels publiés tout au long du mois de février ont indiqué une nette reprise de l'activité mondiale, malgré le fort resserrement monétaire des années précédentes. L'activité manufacturière mondiale montre des signaux de reprise, liés notamment à la reprise des pays développés, tirée par les Etats-Unis. En Zone euro, malgré la croissance atone de 2023, les enquêtes se stabilisent indiquant aussi une résilience de la dynamique économique. Cette résilience, couplée d'un discours de la part des Banques Centrales qui se projette de moins en moins restrictif, a continué de servir de support pour la surperformance du momentum et des segments Croissance, entamée depuis l'accélération des marchés à la hausse le dernier trimestre de l'année dernière.

MARS - Les marchés d'actifs risqués ont continué de progresser en mars malgré des prises de profit à l'approche de la fin de l'exercice trimestriel. En particulier, les indices actions ont affiché des performances particulièrement robustes, soutenus par la surperformance de l'Europe où le secteur bancaire enregistre une performance impressionnante de 14% sur le mois. En parallèle, les indices américains et asiatiques ont également enregistré des gains, bien que de moindre ampleur alors que les grandes valeurs des FANG+ sous-performent légèrement.

Sur l'aspect économique, la dynamique américaine reste bien orientée toujours grâce à une consommation des ménages résiliente malgré les nouvelles tensions sur l'inflation. En zone euro, les enquêtes sont mitigées. Les sondages nationaux (INSEE, IFO) rapportent une situation conjoncturelle plus favorable que les PMI. En Chine, les données de production industrielle et d'investissement s'avèrent meilleures qu'attendu et permettent de confirmer pour l'instant les attentes du gouvernement qui vise une croissance annuelle de 5%.

2e trimestre 2024 :

AVRIL - Après un début d'année en fanfare sur les marchés financiers, le mois d'avril a été caractérisé par des performances négatives pour plusieurs classes d'actifs, impactés par le re-pricing des anticipations de baisses de taux de la Fed. Les marchés des taux souverains ont enregistré leur plus mauvaise performance depuis septembre dernier et les marchés actions enregistrent aussi leur première baisse en six mois après cinq mois consécutifs de très forte hausse. Malgré la résilience des méga-caps, les Etats-Unis ont sous-performé sur le mois. En revanche, les marchés émergents finissent le mois en terrain positif soutenus par la très rapide reprise des actions chinoises.

Sur l'aspect économique, l'activité mondiale est résiliente, tirée par la reprise manufacturière, par une forte demande domestique aux Etats-Unis et un marché du travail résilient. En zone Euro, les points bas sur l'activité sont passés à l'image du rebond du PIB au T1 à 0,3%. Sur l'inflation, le point important à souligner est la divergence de la dynamique entre les deux zones qui entraine une divergence dans la politique monétaire.

MAI - Les marchés actions ont rebondi très fortement en mai, soutenus une nouvelle fois par la surperformance des Etats-Unis et plus particulièrement des segments technologiques et des méga-caps. La poursuite de cette domination a été encore mise en évidence après les nouveaux records en bourse de NVIDIA (+27% sur le mois) et le retour en forme d'Apple (+13%). En parallèle, des nouvelles anticipations de baisse des taux ont permis aussi aux small-caps de surperformer, une fois n'est pas coutume, et de repasser en territoire positif depuis le début de l'année. Les marchés émergents sous-performent, avec la Chine et l'Inde qui affichent des performances proches de zéro.

1. Rapport de Gestion

Sur l'aspect économique, la croissance outre-Atlantique reste positive mais a été revue à la baisse sur le premier trimestre sous l'effet des premiers signes de faiblesse de la consommation des ménages et de plusieurs indicateurs de l'emploi qui se dégradent. En zone Euro, la trajectoire reste fragile mais positive grâce à la bonne tenue des services et la plupart des enquêtes préfigure une poursuite de la croissance au deuxième trimestre. Enfin, la reprise chinoise se poursuit également grâce aux exportations, qui compensent la faiblesse de la demande interne.

JUIN - La politique a été au centre de l'attention au mois de juin. Les élections européennes ont été rapidement éclipsées par l'appel aux élections législatives du président Emmanuel Macron et, de l'autre côté de l'Atlantique, le premier débat entre les deux candidats à la course à la Maison-Blanche a clairement donné l'avantage à D. Trump.

Au sein des marchés actions, malgré des contextes similaires où la croissance économique peine à réaccélérer, les dynamiques européenne et américaine sont très contrastées. En zone Euro, le retour de la volatilité politique pèse localement sur les valeurs domestiques mais depuis plusieurs semaines la tendance est à la surperformance des segments défensifs en lien avec une prudence accrue de la part des investisseurs. Aux Etats-Unis, en revanche, le seul aspect dominant reste la surperformance extraordinaire des méga-caps. Malgré des niveaux de valorisation relative record, la concentration des marchés a nettement réaccéléré ces deux derniers mois. Depuis les années 20 on n'a jamais observé une telle succession de journées positives pour le S&P500 avec si peu de titres en hausse. Les niveaux de corrélation continuent de battre des records à la baisse et le risque du renversement des stratégies de dispersion s'avère un point d'attention particulière pour les marchés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TOTALENERGIES SE	4 712 766,25	11 230 987,56
SHELL PLC	0,00	12 423 236,09
E.ON AG NOM.	3 477 800,76	4 607 685,67
BP PLC	0,00	6 690 587,70
SIEMENS AG-REG	0,00	5 711 016,92
AIRBUS SE	0,00	5 516 726,81
ANGLO AMERICAN PLC	2 347 135,93	2 884 307,37
UBS GROUP AG	0,00	5 210 330,84
NOVO NORDISK A/S-B	4 865 710,80	325 285,51
REPSOL	5 109 470,72	58 813,93

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Changement de nom : SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG devient OSTRUM SRI EUROPE EQUITY le 02/10/2023.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
  - o Prêts de titres : 0,00
  - o Emprunt de titres : 0,00
  - o Prises en pensions : 0,00
  - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00**
  - o Change à terme : 0,00
  - o Future : 0,00
  - o Options : 0,00
  - o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	**0,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	**0,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	**0,00**
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	**0,00**

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.
Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.
Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.
Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;…) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.
Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation[1] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

[1] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.
In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €
Effectifs concernés : 336
**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €
- Cadres supérieurs : 2 777 750 €
- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ **Politique de rémunération de la société de gestion délégataire**

1. PREAMBULE

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

2.1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

2.2. Composantes de la rémunération

Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.
Ce dispositif est soumis à des conditions de conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

3. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

3.1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

3.2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.
La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

4. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des Ressources Humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation[2] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants[3].

La rémunération du Directeur général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

---

[2] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management, voir le Règlement intérieur du Comité des Nominations et des Rémunérations.

[3] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.
Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 33 136 152 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 108 065 €
Effectifs concernés : 412
**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 19 510 380 €
- Cadres supérieurs : 4 731 500 €
- Membres du personnel : 14 778 880 €

Effectifs concernés : 97

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : **http://www.im.natixis.com**.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 juin 2024

OSTRUM SRI EUROPE EQUITY
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OSTRUM SRI EUROPE EQUITY relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l' OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2024.10.24 18:33:27 +0200

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**121,31**	**37 629,02**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**840 554 418,05**	**720 082 209,55**
Actions et valeurs assimilées	**840 554 418,05**	**717 980 114,39**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	840 554 418,05	717 980 114,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**2 102 095,16**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	2 102 095,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**1 656 282,04**	**1 997 014,90**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 656 282,04	1 997 014,90
COMPTES FINANCIERS	**5 085 739,09**	**11 612 091,68**
Liquidités	5 085 739,09	11 612 091,68
TOTAL DE L'ACTIF	**847 296 560,49**	**733 728 945,15**

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	819 052 386,54	725 058 850,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 293 581,07	-9 450 525,21
Résultat de l'exercice (a,b)	22 104 776,49	17 879 112,63
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**846 450 744,10**	**733 487 437,56**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**419 813,22**	**241 440,02**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	419 813,22	241 440,02
COMPTES FINANCIERS	**426 003,17**	**67,57**
Concours bancaires courants	426 003,17	67,57
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**847 296 560,49**	**733 728 945,15**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	223 496,76	123 472,32
Produits sur actions et valeurs assimilées	24 405 923,78	22 025 284,44
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**24 629 420,54**	**22 148 756,76**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	376,92	52 783,72
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**376,92**	**52 783,72**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**24 629 043,62**	**22 095 973,04**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 795 312,13	3 125 636,77
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**21 833 731,49**	**18 970 336,27**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	271 045,00	-1 091 223,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**22 104 776,49**	**17 879 112,63**

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 1er juillet 2023 au 28 juin 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0010767129 - Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.
FR0000977530 - Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY R : Taux de frais maximum de 1.20% TTC.

5. Comptes de l'exercice

Swing pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais.
Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de ré ajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY R	Capitalisation	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**733 487 437,56**	**827 918 619,52**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	81 103 635,77	62 019 183,50
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-75 884 393,02	-252 444 120,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 376 091,83	47 403 901,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 990 858,29	-61 161 545,75
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	17,85	3 569 311,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-1 779 720,21
Frais de transactions	-4 872,35	-38 577,78
Différences de change	4 633 767,61	-1 987 031,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	75 896 185,65	90 962 731,83
Différence d'estimation exercice N	*117 570 784,82*	*41 674 599,17*
Différence d'estimation exercice N-1	*-41 674 599,17*	*49 288 132,66*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	54 400,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*54 400,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	21 833 731,49	18 970 336,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**846 450 744,10**	**733 487 437,56**

(*) 30.06.2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,31	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 085 739,09	0,60
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 003,17	0,05
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	121,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 085 739,09	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	426 003,17	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	183 637 538,68	21,70	116 380 719,74	13,75	46 645 838,48	5,51	53 172 572,39	6,28
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	917 530,76	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	61 324,36	0,01
Comptes financiers	573 805,52	0,07	1 667,58	0,00	1 004,85	0,00	6 267,90	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 003,17	0,05
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	1 656 282,04
TOTAL DES CRÉANCES		**1 656 282,04**
DETTES		
	Rachats à payer	29 326,28
	Frais de gestion fixe	390 486,94
TOTAL DES DETTES		**419 813,22**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**1 236 468,82**

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 012,2555	80 519 369,89
Parts rachetées durant l'exercice	-2 778,2609	-73 436 268,26
Solde net des souscriptions/rachats	233,9946	7 083 101,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 843,3919	
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY R		
Parts souscrites durant l'exercice	4 184,33	584 265,88
Parts rachetées durant l'exercice	-17 616,97	-2 447 830,04
Solde net des souscriptions/rachats	-13 432,64	-1 863 564,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 375,45	
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1,0000	-294,72
Solde net des souscriptions/rachats	-1,0000	-294,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 770 262,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	25 049,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	22 104 776,49	17 879 112,63
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**22 104 776,49**	**17 879 112,63**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 048 042,94	17 794 692,70
Total	**22 048 042,94**	**17 794 692,70**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	56 733,55	84 349,30
Total	**56 733,55**	**84 349,30**

	28/06/2024	30/06/2023
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-55,11
Total	**0,00**	**-55,11**

5. Comptes de l'exercice

• **Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 293 581,07	-9 450 525,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**5 293 581,07**	**-9 450 525,21**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 277 594,30	-9 398 789,91
Total	**5 277 594,30**	**-9 398 789,91**

	28/06/2024	30/06/2023
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	15 986,77	-51 731,59
Total	**15 986,77**	**-51 731,59**

	28/06/2024	30/06/2023
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-3,71
Total	**0,00**	**-3,71**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	**640 161 621,71**	**817 554 982,43**	**827 918 619,52**	**733 487 437,56**	**846 450 744,10**
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I en EUR					
Actif net	632 074 585,76	808 492 451,46	824 060 252,32	729 420 271,17	843 897 815,97
Nombre de titres	32 353,4300	32 395,7106	36 713,8279	28 609,3973	28 843,3919
Valeur liquidative unitaire	19 536,5556	24 956,7747	22 445,5007	25 495,8279	29 257,9256
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 219,62	1 811,28	1 462,57	-328,52	182,97
Capitalisation unitaire sur résultat	320,97	475,27	658,34	621,98	764,40
Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY R en EUR					
Actif net	8 086 810,08	9 062 241,72	3 858 106,53	4 066 869,66	2 552 928,13
Nombre de titres	76 432,11	67 317,08	31 993,05	29 808,09	16 375,45
Valeur liquidative unitaire	105,8038	134,6202	120,5920	136,4350	155,8997
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,61	9,78	7,88	-1,73	0,97
Capitalisation unitaire sur résultat	1,29	2,09	2,99	2,82	3,46
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F en EUR					
Actif net	225,87	289,25	260,67	296,73	0,00
Nombre de titres	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	0,00
Valeur liquidative unitaire	225,87	289,25	260,67	296,73	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,19	20,97	17,00	-3,71	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	4,36	6,08	8,18	-55,11	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	120,99	121,31	0,00
TOTAL Dépôts			**121,31**	**0,00**
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	19 039	4 245 697,00	0,51
ALLIANZ SE-REG	EUR	46 094	11 961 393,00	1,41
AURUBIS AG	EUR	26 027	1 906 477,75	0,23
BASF SE	EUR	64 836	2 929 614,66	0,35
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	17 107	1 511 916,66	0,18
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	31 638	1 991 928,48	0,24
COMMERZBANK AG	EUR	117 056	1 660 439,36	0,19
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	62 612	2 327 288,04	0,27
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	29 171	5 574 578,10	0,66
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	98 538	3 723 751,02	0,44
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	359 102	8 431 714,96	1,00
FRESENIUS	EUR	63 509	1 770 630,92	0,21
FRESENIUS MEDICAL	EUR	43 649	1 560 888,24	0,18
GEA GROUP	EUR	51 550	2 005 295,00	0,24
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	30 037	2 499 679,14	0,30
HENKEL AG UND CO KGAA	EUR	18 767	1 378 436,15	0,16
HUGO BOSS NOM.	EUR	29 024	1 212 332,48	0,14
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	116 456	3 995 023,08	0,47
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	23 877	1 820 860,02	0,22
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	103 420	6 677 829,40	0,78
MERCK KGA	EUR	18 426	2 851 423,50	0,33
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	12 735	5 947 245,00	0,70
SAP SE	EUR	91 165	17 277 590,80	2,04
SCOUT24 AG	EUR	17 936	1 277 043,20	0,15
VONOVIA SE	EUR	134 875	3 580 931,25	0,43
TOTAL ALLEMAGNE			**100 120 007,21**	**11,83**
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	99 090	4 383 741,60	0,52
TOTAL AUTRICHE			**4 383 741,60**	**0,52**
BELGIQUE				
ACKERMANS HAAREN	EUR	17 336	2 799 764,00	0,33
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	49 315	2 668 927,80	0,32
D'IETEREN GROUP	EUR	11 176	2 213 965,60	0,27
ELIA SYSTEM	EUR	13 888	1 214 505,60	0,14
KBC GROUPE	EUR	24 089	1 587 465,10	0,18
TOTAL BELGIQUE			**10 484 628,10**	**1,24**
BERMUDES				
AEGON RTS 31-12-99	EUR	588 743	0,00	0,00
TOTAL BERMUDES			**0,00**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANEMARK				
DSV A/S	DKK	17 427	2 493 427,24	0,30
GENMAB	DKK	7 399	1 731 323,04	0,20
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	249 471	33 639 922,17	3,98
NOVOZYMES B	DKK	44 392	2 536 447,61	0,30
ORSTED	DKK	26 146	1 299 332,56	0,15
PANDORA A/S	DKK	20 779	2 928 444,58	0,35
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	93 279	2 016 941,28	0,23
TOTAL DANEMARK			**46 645 838,48**	**5,51**
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	22 952	4 314 976,00	0,51
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	65 804	4 089 060,56	0,48
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	250 671	2 344 275,19	0,28
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	808 997	3 503 361,51	0,41
CAIXABANK S.A.	EUR	418 674	2 069 505,58	0,24
CELLNEX TELECOM SA	EUR	64 035	1 944 742,95	0,23
IBERDROLA SA	EUR	290 155	3 515 227,83	0,42
INDITEX	EUR	41 548	1 926 165,28	0,23
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	224 933	3 670 906,56	0,43
REPSOL	EUR	328 972	4 847 402,42	0,58
TELEFONICA SA	EUR	582 673	2 307 385,08	0,27
TOTAL ESPAGNE			**34 533 008,96**	**4,08**
FINLANDE				
KONECRANES SHS	EUR	39 211	2 076 222,45	0,25
NESTE OYJ	EUR	147 246	2 447 964,75	0,29
NOKIA (AB) OYJ	EUR	688 457	2 449 874,23	0,29
NORDEA BANK ABP	EUR	626 510	6 963 658,65	0,82
SAMPO PLC	EUR	63 510	2 546 751,00	0,30
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	157 655	2 010 889,53	0,23
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	76 159	2 484 306,58	0,30
TOTAL FINLANDE			**20 979 667,19**	**2,48**
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	63 871	10 301 114,88	1,22
AXA	EUR	190 624	5 827 375,68	0,69
BNP PARIBAS	EUR	79 380	4 725 491,40	0,56
CAPGEMINI SE	EUR	23 888	4 436 001,60	0,52
CARREFOUR	EUR	92 655	1 223 046,00	0,15
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	2 761	1 854 011,50	0,22
COVIVIO	EUR	49 228	2 184 738,64	0,26
DANONE	EUR	65 860	3 759 288,80	0,44
EDENRED	EUR	30 005	1 182 497,05	0,14
ELIS	EUR	96 773	1 956 750,06	0,23
ESSILORLUXOTTICA	EUR	17 376	3 496 051,20	0,41

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	23 283	2 838 197,70	0,33
GETLINK SE	EUR	91 317	1 410 847,65	0,16
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 461	3 126 540,00	0,37
KERING	EUR	3 953	1 338 090,50	0,16
KLEPIERRE	EUR	67 499	1 686 125,02	0,20
L'OREAL	EUR	16 202	6 643 630,10	0,78
LEGRAND SA	EUR	31 797	2 945 674,08	0,35
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	21 518	15 355 244,80	1,82
MICHELIN (CGDE)	EUR	180 993	6 535 657,23	0,77
PERNOD RICARD	EUR	9 603	1 216 700,10	0,14
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	24 491	2 433 915,58	0,29
REXEL	EUR	66 315	1 602 170,40	0,19
SAFRAN SA	EUR	48 745	9 622 263,00	1,14
SANOFI	EUR	106 419	9 571 324,86	1,13
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	67 313	15 098 305,90	1,79
SOCIETE GENERALE SA	EUR	102 180	2 239 785,60	0,26
SPIE SA	EUR	66 010	2 229 817,80	0,27
SR TELEPERFORMANCE	EUR	14 562	1 432 027,08	0,17
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	59 827	1 252 777,38	0,14
TOTALENERGIES SE	EUR	73 066	4 554 203,78	0,53
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	37 859	2 783 393,68	0,33
VALEO	EUR	124 729	1 239 556,80	0,15
WENDEL	EUR	20 848	1 722 044,80	0,21
WORLDLINE SA	EUR	124 973	1 264 726,76	0,15
TOTAL FRANCE			**141 089 387,41**	**16,67**
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	317 601	1 567 678,54	0,19
DCC PLC	GBP	26 974	1 762 528,28	0,21
EXPERIAN PLC	GBP	106 305	4 621 574,92	0,54
TOTAL IRLANDE			**7 951 781,74**	**0,94**
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	64 389	1 499 619,81	0,18
ENEL SPA	EUR	669 442	4 347 356,35	0,51
FINECOBANK SPA	EUR	98 046	1 364 800,32	0,16
INTESA SANPAOLO	EUR	1 661 925	5 768 541,68	0,68
LEONARDO SPA	EUR	145 415	3 152 597,20	0,38
MONCLER SPA	EUR	32 099	1 831 568,94	0,22
POSTE ITALIANE	EUR	255 615	3 040 540,43	0,36
TERNA	EUR	384 526	2 775 508,67	0,33
UNICREDIT SPA	EUR	185 759	6 428 190,20	0,75
TOTAL ITALIE			**30 208 723,60**	**3,57**
JERSEY				
WPP PLC	GBP	292 924	2 502 732,16	0,30
TOTAL JERSEY			**2 502 732,16**	**0,30**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
SUBSEA 7	NOK	293 903	5 171 600,79	0,61
TENARIS SA	EUR	280 651	4 027 341,85	0,47
TOTAL LUXEMBOURG			**9 198 942,64**	**1,08**
NORVEGE				
DNB BANK ASA	NOK	130 816	2 403 900,91	0,28
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	57 565	4 388 691,23	0,52
NORSK HYDRO ASA	NOK	675 066	3 933 916,58	0,46
ORKLA ASA	NOK	198 995	1 512 756,10	0,18
TOTAL NORVEGE			**12 239 264,82**	**1,44**
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	2 059	2 292 078,80	0,27
AEGON NV	EUR	588 743	3 395 869,62	0,40
AKZO NOBEL	EUR	36 911	2 095 806,58	0,25
ARGEN-X SE - W/I	EUR	4 292	1 753 711,20	0,21
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	4 587	3 265 026,60	0,38
ASML HOLDING NV	EUR	33 161	31 973 836,20	3,77
ASR NEDERLAND NV	EUR	61 031	2 716 489,81	0,33
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	11 855	1 851 158,25	0,22
EURONEXT NV - W/I	EUR	18 018	1 558 557,00	0,19
EXOR NV	EUR	13 133	1 283 094,10	0,15
IMCD BV	EUR	18 315	2 368 129,50	0,28
ING GROEP NV	EUR	360 457	5 753 614,63	0,68
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	83 362	2 299 957,58	0,27
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	449 078	1 607 699,24	0,19
NN GROUP NV	EUR	36 214	1 573 498,30	0,19
PROSUS NV	EUR	118 896	3 954 480,96	0,47
QIAGEN N.V.	EUR	34 338	1 323 729,90	0,15
RANDSTAD N.V.	EUR	46 768	1 979 689,44	0,24
ROYAL PHILIPS	EUR	81 570	1 924 236,30	0,23
SIGNIFY NV	EUR	55 030	1 282 199,00	0,15
STELLANTIS NV	EUR	163 825	3 025 847,75	0,36
WOLTERS KLUWER	EUR	26 705	4 133 934,00	0,48
TOTAL PAYS-BAS			**83 412 644,76**	**9,86**
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	999 664	3 497 824,34	0,41
JERONIMO MARTINS	EUR	65 797	1 200 795,25	0,14
TOTAL PORTUGAL			**4 698 619,59**	**0,55**
ROYAUME-UNI				
3I GROUP PLC	GBP	150 189	5 431 143,17	0,64
ABRDN PLC	GBP	786 075	1 374 020,35	0,17
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	78 222	2 308 326,28	0,27
ASHTEAD GROUP PLC	GBP	52 009	3 240 095,98	0,38
ASTRAZENECA PLC	GBP	133 375	19 437 182,28	2,30

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	579 642	3 258 328,44	0,39
BARCLAYS PLC	GBP	1 614 883	3 978 876,68	0,47
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	38 467	2 081 578,06	0,25
BUNZL PLC	GBP	42 200	1 498 165,95	0,18
BURBERRY GROUP PLC	GBP	138 872	1 437 776,05	0,17
COMPASS GROUP PLC	GBP	148 935	3 794 298,52	0,44
DIAGEO PLC	GBP	277 292	8 141 987,78	0,96
ENDEAVOUR MINING PLC	GBP	72 410	1 439 915,79	0,17
GSK PLC	GBP	412 442	7 440 349,58	0,88
HALEON PLC	GBP	478 442	1 820 432,73	0,21
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	1 547 866	12 485 528,77	1,48
INCHCAPE PLC	GBP	259 025	2 272 979,89	0,27
INFORMA PLC	GBP	232 170	2 343 469,79	0,27
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	23 152	2 273 557,26	0,27
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP	GBP	97 984	2 521 685,30	0,30
ITV PLC	GBP	1 614 741	1 533 132,64	0,18
KINGFISHER PLC NEW	GBP	682 569	2 002 985,99	0,24
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	1 068 702	2 861 300,40	0,34
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	4 889 153	3 156 598,87	0,37
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	39 165	4 342 171,37	0,51
MONDI PLC	GBP	98 433	1 762 935,79	0,21
NATIONAL GRID PLC	GBP	382 478	3 981 542,53	0,47
NATWEST GROUP PLC	GBP	678 958	2 496 893,37	0,29
PEARSON ORD	GBP	284 400	3 323 506,75	0,39
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	63 446	3 204 290,52	0,38
RELX PLC	GBP	263 160	11 294 913,49	1,33
RENTOKIL INITIAL PLC	GBP	258 842	1 408 007,67	0,17
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	936 665	5 046 512,61	0,60
RS GROUP PLC	GBP	291 505	2 410 155,16	0,28
SEVERN TRENT PLC	GBP	55 744	1 564 790,00	0,19
SPECTRIS PLC	GBP	37 852	1 241 122,37	0,14
SPIRAX GROUP PLC	GBP	12 392	1 239 419,24	0,15
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	183 625	1 550 692,93	0,18
TAYLOR WIMPEY PLC	GBP	1 036 224	1 737 326,67	0,20
TESCO PLC	GBP	1 300 843	4 694 910,16	0,55
TRITAX BIG BOX REIT	GBP	1 819 223	3 327 964,70	0,40
UNILEVER PLC	GBP	227 615	11 664 647,93	1,38
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	176 695	2 047 773,86	0,24
VODAFONE GROUP PLC	GBP	5 932 959	4 881 561,83	0,58
WHITBREAD PLC	GBP	38 356	1 345 864,24	0,16
TOTAL ROYAUME-UNI			**172 700 719,74**	**20,40**
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	141 653	3 739 139,98	0,44
ATLAS COPCO AB	SEK	329 494	4 968 537,28	0,59

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BOLIDEN AB	SEK	82 028	2 450 722,01	0,29
EPIROC AB-A	SEK	100 451	1 871 840,22	0,22
EQT AB	SEK	93 408	2 577 567,01	0,30
ERICSSON(LM) B	SEK	483 495	2 802 993,04	0,34
INVESTOR AB-B SHS	SEK	140 371	3 589 045,30	0,42
KINNEVIK AB (PUBL) AK B	SEK	154 808	1 185 952,04	0,14
SAAB AB-B	SEK	91 084	2 046 380,62	0,24
SANDVIK AB	SEK	156 933	2 936 790,24	0,34
SECURITAS AB B	SEK	194 294	1 800 857,16	0,21
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	142 734	1 269 515,18	0,15
VOLVO AB-A SHS	SEK	185 705	4 522 366,70	0,54
TOTAL SUEDE			**35 761 706,78**	**4,22**
SUISSE				
ABB LTD	CHF	196 971	10 210 053,81	1,20
ADECCO GROUP AG-REG	CHF	65 541	2 029 419,68	0,24
ALCON INC	CHF	23 452	1 953 501,31	0,23
CEMBRA MONEY BANK AG	CHF	21 090	1 679 666,68	0,20
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	43 082	6 274 077,67	0,74
COCACOLA HBC SA	GBP	64 421	2 049 983,58	0,24
DSM-FIRMENICH AG	EUR	25 152	2 656 051,20	0,31
GALENICA SANTE LTD	CHF	32 772	2 502 861,33	0,30
GEBERIT AG-REG	CHF	3 368	1 856 325,63	0,22
GIVAUDAN-REG	CHF	1 000	4 423 446,34	0,52
JULIUS BAER GRUPPE	CHF	45 571	2 375 436,58	0,28
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	7 012	1 881 419,24	0,22
LONZA GROUP NOM.	CHF	7 857	4 000 906,29	0,48
NESTLE SA-REG	CHF	196 325	18 697 813,20	2,21
NOVARTIS AG-REG	CHF	195 963	19 568 829,98	2,31
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	49 974	12 946 900,99	1,53
SANDOZ GROUP AG	CHF	42 424	1 433 442,67	0,17
SGS SA-REG	CHF	27 254	2 263 973,83	0,27
SIKA AG-REG	CHF	12 592	3 362 922,38	0,40
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	7 365	2 122 967,65	0,25
STMICROELECTRONICS NV	EUR	69 322	2 556 248,75	0,30
SWISSCOM AG-REG	CHF	2 422	1 271 295,36	0,15
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	22 489	1 989 577,70	0,23
SWISS RE AG	CHF	45 466	5 263 962,41	0,63
TECAN GROUP NOM	CHF	4 510	1 408 657,91	0,17
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	13 796	6 863 261,10	0,81
TOTAL SUISSE			**123 643 003,27**	**14,61**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**840 554 418,05**	**99,30**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**840 554 418,05**	**99,30**

5. Comptes de l'exercice

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			1 656 282,04	0,20
Dettes			-419 813,22	-0,05
Comptes financiers			4 659 735,92	0,55
Actif net			846 450 744,10	100,00

6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Ostrum SRI Europe Equity
Identifiant d'entité juridique : 96950048VTJOR3C5O033
Date de publication :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

- [ ] **Oui**
- [x] **Non**

- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%
  - [ ] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

- [ ] Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables
  - [ ] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif social
- [x] Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce FCP a promu des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- En éliminant des entreprises qui ne respectent pas les normes internationales telle que les UNGC , sujettes à des controverses sévères, ou ayant des implications significatives E,S ou G liées aux secteurs tels que le charbon, le tabac, les armes controversées, les énergies fossiles non conventionnels ou les activités liées à l'huile de palme.
- En privilégiant les entreprises qui sont le moins exposées aux risques ESG, ou celles qui gèrent efficacement ces risques par l'intégration de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par la sélection d'entreprises qui obtiennent de bons scores ESG, l'OPC vise à avoir un score ESG supérieure à celui de son univers d'investissement.
- Engagement actionnarial : Cet OPC suit la politique d'engagement actionnarial défini par le gérant financier. Celle-ci a été définie en cohérence avec ses approches de gestion modélisées et ses engagements en tant que signataire des UN PRI. Cette politique consiste en une politique de vote et un engagement collaboratif reflétant l'ambition de la société à aider à la promotion d'une meilleure intégration des problématiques ESG par les sociétés émettrices.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Point préalable : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au 28 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

- Score ESG du portefeuille : 16.87
- Score ESG de l'univers d'investissement : 17.68 (après déduction des 20% des plus mal noté)
- Empreinte carbone du portefeuille : 64.2 (Intensité Carbone)
- Empreinte carbone de l'univers d'investissement : 93.35 (Intensité Carbone)
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants du portefeuille : 86.53
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants de l'univers d'investissement : 83.33
- Pourcentage d'émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, au moment de la décision d'investissement : 0%

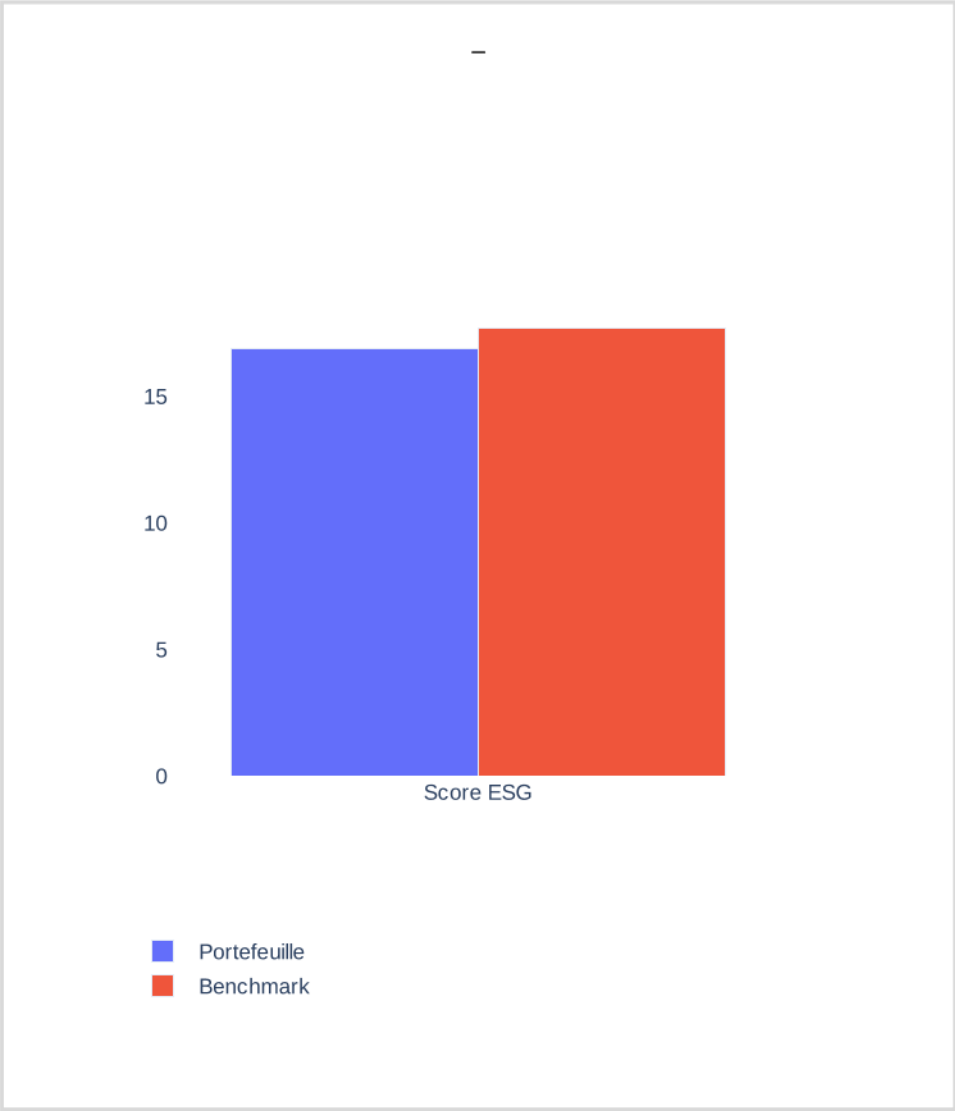
–
15
10
5
0
Score ESG
Portefeuille
Benchmark

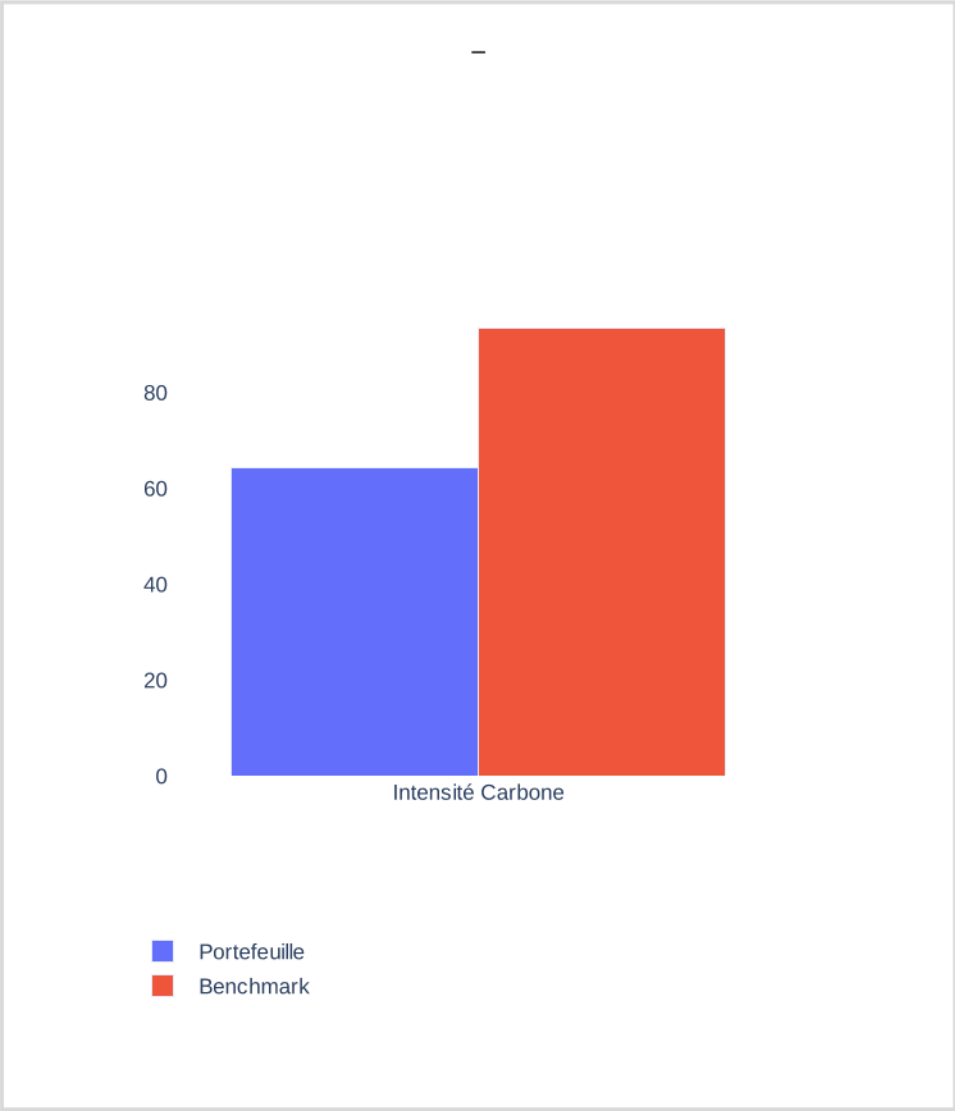
–
80
60
40
20
0
Intensité Carbone
Portefeuille
Benchmark

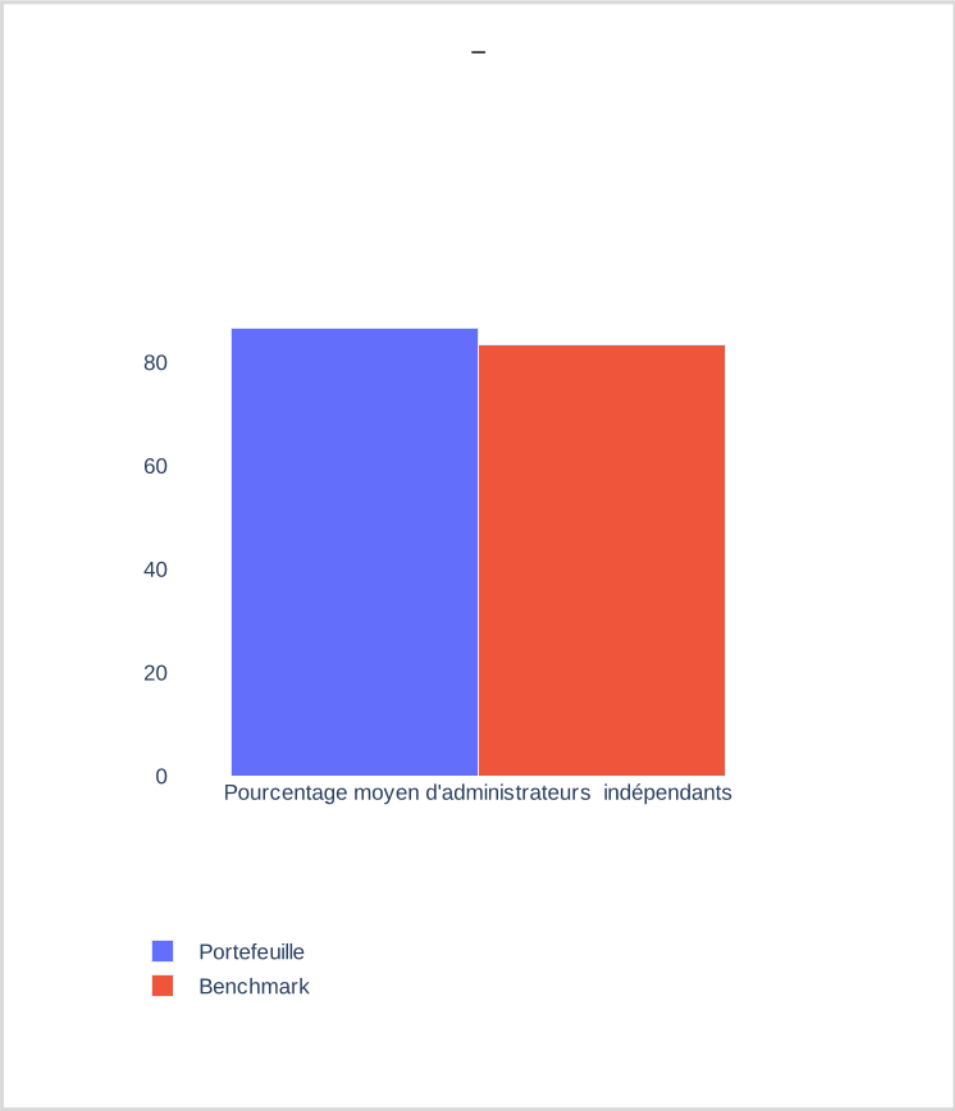

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base de la dernière valeur de la période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des fins de trimestres de la période de référence.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non Applicable

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non Applicable

Les **principales incidences négatives**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non Applicable

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non Applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, le fonds a strictement respecté sa politique de suivi des PAIs. A titre d'exemple, cela a été fait en excluant des sociétés ne respectant pas la politiques du fonds en matière d'émissions de gaz à effet de serre (OMV, GALP, RWE) ou participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Rheinmetall).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2023 - 28/06/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	Produits pharmaceutiques	3.23	Danemark
ASML HOLDING NV NA EUR	Technologie et équipement de production	3.07	Pays-Bas
NESTLE SA-REG SE CHF	Produits alimentaires	2.4	Suisse
NOVARTIS AG-REG SE CHF	Produits pharmaceutiques	2.22	Suisse
ASTRAZENECA PLC LN GBp	Produits pharmaceutiques	2.03	Royaume-Uni
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Habillement et accessoires	1.88	France
SAP SE GY EUR	Logiciel	1.8	Allemagne
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN SE CHF	Produits pharmaceutiques	1.53	Suisse
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Composants électriques	1.52	France
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Assurance services complets	1.39	Allemagne
HSBC HOLDINGS PLC LN GBp	Banques	1.36	Royaume-Uni

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Chimie de spécialité	1.24	France
UNILEVER PLC LN GBp	Articles personnels	1.2	Royaume-Uni
RELX PLC LN GBp	Publication	1.19	Royaume-Uni
SANOFI FP EUR	Produits pharmaceutiques	1.13	France

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.
Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 28 juin 2024, la part d'investissement durable était de 53.56%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, le fonds a investi 98.38% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (.(#1Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 1.62% de son actif net maximum en liquidités, (#2 Autres).

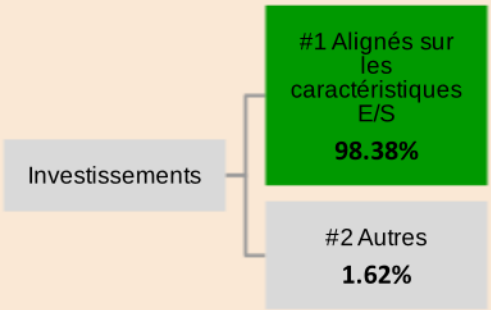

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformement aux politiques d'exclusions appliquées au fonds.

Pour être conforme à la taxinomie de

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont

La société de gestion estime préférable, par mesure de prudence, d'indiquer un engagement sur la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de 0%. Toutefois, la position sera réexaminée au fur et à mesure que les règles sous-jacentes seront finalisées et que la disponibilité de données fiables augmentera au fil du temps.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

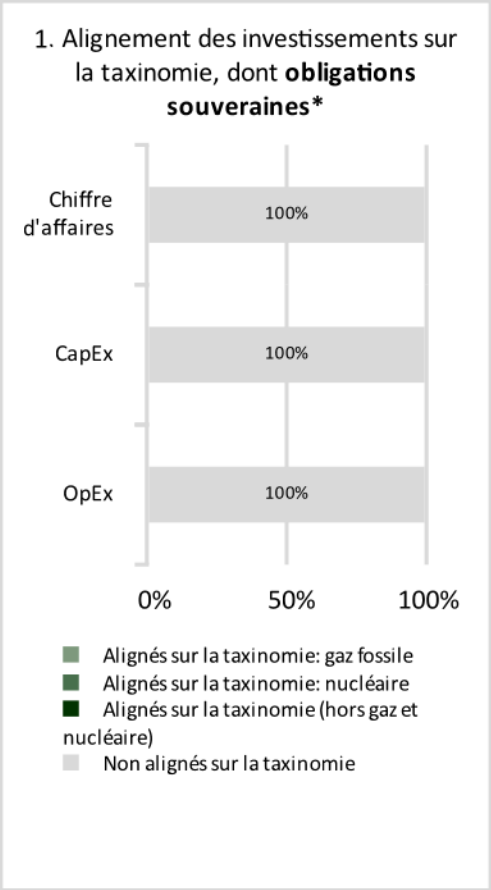

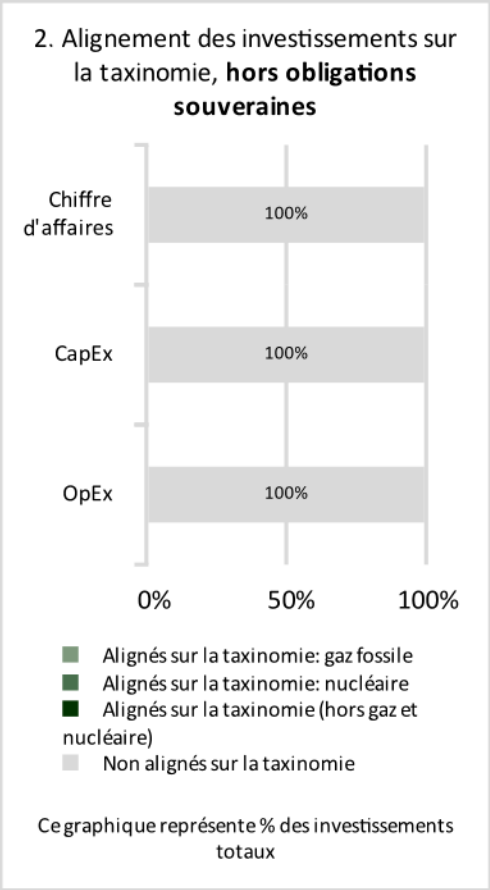

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le fonds ne s'est pas engagé sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Non Applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants ont été inclus dans la catégorie « #2 autres » : les dérivés et les positions en cash (qui ne sont pas mesurés selon des caractéristiques E/S), ainsi que les émetteurs qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S du fonds ni qualifiés de durables, (mais qui respectent les standards E/S définies dans les Principes directeurs de l'OCDE ou ceux du Pacte Mondial des Nations Unies.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs à caractéristique environnemental et social de par les éléments suivants :

- Note ESG dépassant la note de l'univers exclus des 20% des valeurs ayant les plus mauvaises notes ESG ;
- Exclusion des émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, au moment de la décision d'investissement ;
- Réduction de l'empreinte carbone, tant en termes d'émissions totales de gaz à effet de serre (GES), que d'intensité carbone moyenne, par rapport à celle de son univers d'investissement.
- Obtention d'un pourcentage moyen d'administrateurs indépendants supérieur à celui de son univers d'investissement.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38